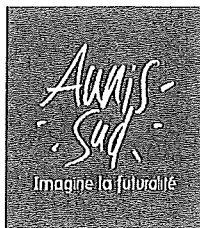


AR Prefecture017-200043479-20260305-2026_03_04-DE
Reçu le 11/03/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 05 mars 2026**
DÉLIBÉRATION n°2026-03-04**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU CIAS AUNIS SUD**

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-six, le 05 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
29	18	22 (dont 4 pouvoirs)	
Quorum : 15			
Présents : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN), Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Pascale GRIS), Serge AUGER (a reçu pouvoir de Chrystèle BOURGEAIS), Danielle BALLANGER, Patrick DE BARDEureau DE SAINT MARTIN, Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE, Jacky BRILLOUET, Chantal DARNEL, Olivier DENECHAUD, Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Philippe BODET), Paul LEBOT, Marie-France MORANT, Serge MOUEIX, Thierry PILLAUD, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN, Georges TOURENC.			
Absents / excusés : Evelyne BAUDOUIN (excusée), Pascale BERTEAU (excusée), Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Steve GABET, Emmanuel JOBIN (excusé), Valérie RIVÉ (excusée).			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Monsieur Marc BOUSSION, Responsable du service comptabilité et finances Madame Lydia JADOT, Assistante administrative.			
Secrétaire de séance : Madame Christelle GRASSO		Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président	
		Télétransmission en préfecture le : 11.03.26	
Convocation envoyée le : 23 février 2026		N° : 017-200043479-20260305-2026_03_04-DE	
		Date de publication sur le site Internet : 11.03.26	

AR Prefecture017-200043479-20260305-2026_03_04-DE
Reçu le 11/03/2026**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU CIAS AUNIS SUD**

Vu les articles L1612-1 à L1612-41 et L2311-3 à L2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2026-02-07 du 12 février 2026 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du CIAS AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente le budget primitif 2026 du CIAS AUNIS SUD notamment à partir de la brève note de synthèse annexée au présent budget primitif et adressée aux membres du Conseil à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur le présent Budget Primitif 2026 du CIAS AUNIS SUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le Budget Primitif 2026 du CIAS AUNIS SUD tel qu'annexé à la présente délibération et résumé tel que suit,

Section de Fonctionnement :

Recettes	BP 2026
70 - Produit des services	18 000,00 €
74 - Dotations, participations	560 514,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	11 695,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	190,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté N-1	36 300,99 €
Total recettes de fonctionnement	626 699,99 €

Dépenses	BP 2026
011 - Charges à caractère général	96 245,00 €
012 - Charges de personnel	387 230,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	92 210,45 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
68 - Provisions risques et charges	5 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 530,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	34 984,54 €
Total dépenses de fonctionnement	626 699,99 €

Section d'Investissement :

Recettes	BP 2026
10 - Dotations fonds divers et réserves	680,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 500,00 €
27 - Autres immobilisations financières	1 800,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 530,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	34 984,54 €
001 - Solde d'exécution positif reporté de N-1	5 105,46 €
Total recettes d'investissement	56 600,00 €

AR Prefecture

017-200043479-20260305-2026_03_04-DE
Reçu le 11/03/2026

Dépenses	BP 2026
Dépenses d'équipement	52 910,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 500,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	190,00 €
Total dépenses d'investissement	56 600,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 05 mars 2026

Le Président,

Jean CORIOUX



La secrétaire de séance

Christelle GRASSO

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200043479-20260305-2026_03_04-DE
Reçu le 11/03/2026